

Création d'une Caisse des Dépôts et de Développement en Mauritanie

Le Conseil des Ministres s'est réuni le Mercredi 24 Mars 2010 sous la Présidence de Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République.

Le Conseil a examiné et a approuvé les deux les projets d'ordonnance suivants :

-Projet d'Ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 16 Décembre 2009 au Koweït entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), destiné au financement complémentaire du projet d'urgence pour l'Extension de la Centrale Electrique de Nouakchott.

Ce financement permettra de faire face au déficit aigu en électricité de la ville Nouakchott, et contribuera à la satisfaction de la demande croissante, à travers l'augmentation des capacités de la Centrale Electrique de Nouakchott, par l'acquisition de nouvelles unités de production d'une puissance totale de 36 Mégawatts.

-Projet d'Ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 27 Décembre 2009 à Riyad entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Saoudien pour le Développement (FSD), destiné au financement Complémentaire du projet de Construction de la Route Atar-Tidjikja.

La réalisation de cette importante route permettra une amélioration significative des infrastructures routières au niveau national en assurant la liaison entre le nord, le centre et le sud-est du pays. Elle permettra également la connexion au réseau routier maghrébin ainsi qu'à celui des pays africains situés au sud du Sahara.

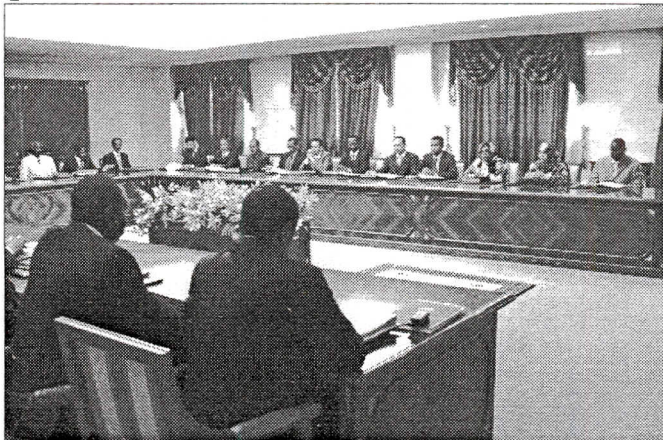
Outre ses impacts en matière de communication, cette route contribuera au désenclavement des villages qui sont situés sur la route entre Atar et Tidjikja, à l'amélioration des conditions de vie des populations desservies et au développement de ces villages.

Le Conseil a également examiné et adopté les projets de décrets suivants :

-Projet de décret portant modification de certaines dispositions du décret 2006-135 du 7 décembre 2006 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement d'un établissement dénommé "Caisse Nationale d'Assurance Maladie" (CNAM).

-Projet de décret portant modification de l'article 27 du statut de la Compagnie aérienne dénommé "Mauritanian Airlines International" adopté par le décret n° 2009-238 du 07 décembre 2009.

-Projet de décret accordant le permis de recherche n° 742 pour les substances du groupe 2 (Or) dans la zone d'Ijbtan (Wilaya de l'Adrar) au profit de la société Caracal



Gold L.L.C.

-Projet de décret accordant le permis de recherche n° 948 pour les substances du groupe 4 (Uranium) dans la zone de Hassi Baida (Wilaya du Tiris Zemmour) au profit de la société Forte Energy NL.

-Projet de décret accordant le permis de recherche n° 949 pour les substances du groupe 4(Uranium) dans la zone de Ouissiat (Wilaya du Tiris Zemmour) au profit de la société Forte Energy NL.

-Projet de décret accordant le permis de recherche n° 964 pour les substances du groupe 2 (Or) dans la zone Nord Ouest Tsalabia (Wilaya du Tiris Zemmour) au profit de la société Wafa Mining S.A.

-Projet de décret accordant le permis de recherche n° 966 pour les substances

du groupe 2 (Or) dans la zone Nord Sebkhia Gallamane (Wilaya du Tiris Zemmour) au profit de la société Wafa Mining S.A.

Le Ministre de l'Industrie et des Mines, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération par intérim, a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre des Finances a présenté une communication relative à la création d'une Caisse des Dépôts et de Développement en Mauritanie.

Cette communication propose la création d'une Caisse de Dépôts et de Développement qui aura pour mission de devenir un secteur essentiel du financement de l'économie, de la moralisation financière et de la mise en Œuvre des grandes politiques publiques de développement par les pays.

La création de cette institution permettra de répondre aux défis qui rendent le système financier national peu attrayant pour certains opérateurs, à savoir l'absence de toute institution de financement du développement, la stérilisation d'importantes ressources au niveau de la Banque Centrale et l'absence d'un système sécurisé et transparent de gestion de certains types de dépôts à d'autres niveaux du système financier.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

Ministère des Finances Direction Générale des Impôts

Directeur Général: Monsieur Sidi Ethmane Ould Mohamed El Mamoun, précédemment Inspecteur Général Adjoint de l'Etat, en remplacement de Monsieur Thiam Diombar, appelé à d'autres fonctions.

Direction Générale du Budget

Directeur de la Programmation
Directeur Adjoint: Monsieur Mohamed Yahya Ould Mohamed El Moustapha, précédemment Chef de Service à la même Direction.

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime Etablissements Publics Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson

Directeur Général: Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Jaavar, précédemment Ambassadeur au Japon.

Ministère des Transports Etablissements Publics Entretien Routier

Directeur Général: Monsieur Mohamed Ould Maadh, Ingénieur, précédemment Directeur Général de l'Agence Nationale d'Aménagement des Terrains, en remplacement de Monsieur Abdellahi Ould Dahi.